



## Logiciel qui envoi des informations à l'éditeur

Par **boris220**, le **21/07/2016** à **09:29**

Bonjour

Je déploie chez des clients industriels une application de collecte et d'analyse de donnée. Un client très actif a sollicité une amélioration très intéressante mais elle implique que le logiciel (logiciel PC installé sur le poste client) se connecte à un serveur distant m'appartenant pour récupérer une sorte de mise à jour et déposer une sorte de log indiquant l'état de la machine du client.

Il serait impensable de mettre en oeuvre cette amélioration que chez quelques clients, il faudrait que ce soit déployé chez tous les clients.

Questions 1 : Du moment que l'on informe le client (dans le disclaimer à l'installation par exemple), peut on envoyer des informations sur une machine sur un serveur distant ? y-a t-il des restrictions sur le type de données collectées ? Y a t-il des restrictions sur la manière de les collecter ?

Question 2 : L'idée évoquée ci dessus me fait penser à une solution de protection contre les copies d'un autre logiciel ; A t-on le droit par le même mécanisme de valider que le logiciel qui s'exécute est bien sur une machine d'un client. Et bloquer le logiciel par exemple au bout de 30 jours sans avoir pu valider l'utilisateur sur mon serveur ?

Dans la mesure où toutes les solutions SAAS collectent des montagnes de données j'aurais tendance à penser que rien ne s'oppose à ce besoin mais une confirmation appuyée par la législation serait la bienvenue.

PS : Tous les échanges d'information se feraient de manière cryptée en SSL/TLS.

En vous remerciant par avance.